

## **COMMUNE DE LEMPDES SUR ALLAGNON**

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026 – 20 HEURES 30.**

*Date de la convocation : 16/03/2026*

*Date d'affichage : 16/03/2026*

***L'an deux mille vingt-six et le vingt du mois de mars à 20 heures, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Lempdes sur Allagnon.***

***Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :*** Mmes Marlène COIFFET-POISSON, Christelle VIGOUROUX-FANGUIN, Noëlle SADOUL, Roseline VAISSE, Carole HEBRARD-RIVIERE, et Marie RIVIERE. Mrs Guy LONJON, Bernard MOREL, Pascal SOULIER, Philippe CUBIZOLLES, Michel TARDY, Mathias CIVADIER, Yoann DUPOUX et David AUGIER.

***Absente, Excusée :*** Mme Chantal MESTRE qui a donné pouvoir à Mr Bernard MOREL.

***Secrétaire de séance :*** Mme Roseline VAISSE.

Figuraient à l'ordre du jour les points suivants :

#### **N° 2026/09 : INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

La séance a été ouverte sous la présidence de Guy LONJON, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Roseline VAISSE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

#### **N° 2026/10 : ELECTION DU MAIRE.**

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Monsieur Guy LONJON a été proclamé Maire dès le premier tour de scrutin et a été immédiatement installé.

#### **N° 2026/11 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Le Conseil Municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune, en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT.

#### **N° 2026/12 - DELAI POUR LE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATS AUX FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE**

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

#### **N° 2026/13 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Ont été élus à l'unanimité : 1<sup>er</sup> Adjoint, Bernard MOREL, 2<sup>e</sup> Adjointe, Marlène COIFFET-POISSON, 3<sup>e</sup> Adjoint, Pascal SOULIER, et 4<sup>e</sup> Adjointe, Christelle VIGOUROUX-FANGUIN.

**N° 2026/14 - DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES ET ELECTION DES MEMBRES DU CCAS.**

Le Maire propose au Conseil de fixer à neuf le nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale :

- Le Maire, Président d'office
- Quatre membres, élus par le Conseil Municipal

Sont élus : Christelle VIGOUROUX-FANGUIN, Roseline VAISSE, Noëlle SADOUL et Chantal MESTRE.

**N° 2026/15 - INDEMNITE DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS.**

Le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes a été fixé et accepté selon la réglementation en vigueur à savoir : Indemnité du Maire : 41 % de l'indice brut 1027 et Indemnité des Adjointes : 14 % de l'indice brut 1027.

Cette décision prendra effet à compter de la date d'entrée en fonction des élus, soit le 20 Mars 2026.

Fin de la séance à 21 h 00.

Le Maire,

Guy LONJON

